Image not found or type unknown

# Licenciement pour inaptitude et prevoyance

Par **caramelle78**, le **09/10/2018** à **22:19**

Bonjour, je suis en arrêt depuis plus de 3 ans et en invalidité cat 2 depuis aout. Mon dossier de prévoyance est en cours de traitement. J'ai vu le médecin du travail pour une visite de pré-reprise à mon initiative car j'envisage le licenciement pour inaptitude. Mon arrêt de travail ne sera pas renouvelé. On me conseille de poser des jours de congés en attendant la visite médicale de reprise demandée par l'employeur. Ma question est la suivante : vais-je prendre la prévoyance invalidité car la visite médicale suspend l'arrêt de travail ?

Par **P.M.**, le **09/10/2018** à **22:40**

Bonjour,
Je présume que c'est le Médecin du Travail (et pas vous) qui envisage une inaptitude et qu'en absence de reclassement, il y aura licenciement...
Je ne comprends pas ce conseil que vous preniez des congés payés en attendant la visite de reprise alors qu'il vaudrait mieux prévenir l'employeur que vous n'aurez pas de prolongation de l'arrêt et lui demander d'organiser la visite de reprise car vous ne reprendrez pas le travail avant de l'avoir passée…
En tout cas, je ne vois pas quelle incidence pourrait avoir la visite de reprise et même une inaptitude sur la prévoyance invalidité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés